



**MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Dossier de presse

# PROTÉGER LES POPULATIONS, LES BIENS ET L'ENVIRONNEMENT CONTRE LES FEUX DE FORÊT

Édition 2021



DIRECTION GÉNÉRALE  
DE LA SÉCURITÉ CIVILE  
ET DE LA GESTION DES CRISES



# Édito



**M. Gérald DARMANIN**

Ministre de l'Intérieur

Depuis plusieurs années désormais, les feux de forêt ne concernent plus les seuls départements méditerranéens. Cette évolution est installée durablement en raison notamment des conséquences du réchauffement climatique.

L'intensification et l'extension de ce risque à l'ensemble du territoire rendent chaque année plus délicate l'action des acteurs de la Sécurité civile engagés pour assurer la protection des populations, des biens et de l'environnement.

Nos forces de sécurité civile seront cette année encore au rendez-vous de cet immense défi opérationnel : au sol et dans les airs, nos sapeurs-pompiers, sapeurs-sauveteurs et membres d'équipage des bombardiers d'eau agissent ensemble, parfois au péril de leur vie, pour lutter contre chaque départ de feu, contre chaque incendie.

En 2021, notre stratégie de lutte contre les feux de forêt s'articule autour de plusieurs axes complémentaires :

- une anticipation et une démarche de prévention, en lien avec les collectivités, qui permettent de proportionner les moyens engagés et de mobiliser le dispositif du guet aérien ayant fait ses preuves ;
- un engagement de dispositifs terrestres conséquents, en articulation étroite avec les moyens aériens ;
- la mobilisation d'un nombre important de vecteurs aériens, essentiels pour limiter la propagation du feu, dans une logique d'action réactive et massive.

Le dispositif global de cette année est de grande ampleur : 19 aéronefs bombardiers d'eau, 3 aéronefs de reconnaissance et jusqu'à 2 500 sapeurs-pompiers et sapeurs-sauveteurs pourront être déployés chaque jour. Un nouvel avion bombardier d'eau complète cette année la flotte de Dash, qui sera portée à 8 appareils d'ici 2023 conformément aux engagements pris

de modernisation de notre flotte. L'emploi de deux hélicoptères lourds en appui sera reconduit, comme la campagne de l'année dernière aura permis de l'expérimenter avec succès.

Le renforcement du maillage territorial de nos infrastructures dédiées à la lutte contre les feux de forêt se poursuit également en 2021. Après l'installation de 3 nouveaux pélicandromes l'année dernière, l'ouverture de la première station de ravitaillement de la zone Est, à Épinal-Mirecourt, marque la volonté de continuer d'adapter notre réponse à l'évolution du risque.

Cette ambition pour la Sécurité civile, nous la portons également à l'échelle européenne : la France demeure en 2021 le 1<sup>er</sup> contributeur du mécanisme de protection civile de l'Union. Elle se traduit aussi par la mise à disposition de moyens aériens dans le cadre du dispositif Rescue transitoire et par les travaux en cours pour faire de la base de Sécurité civile de Nîmes un centre de référence européen en matière de coopération pour la lutte contre les feux de forêts et d'espaces naturels.

Je veux rendre hommage à tous les personnels de la Sécurité civile qui, cet été encore, feront montre d'une mobilisation sans faille et d'un dévouement exemplaire. Je veux leur dire ma reconnaissance et celle de tous les Français.

Je souhaite aussi saluer l'implication forte des collectivités locales et rappeler chacun à la vigilance, car les départs de feu sont bien souvent le fait de négligence.

Nous sommes prêts. Prêts à tout mettre en œuvre pour prévenir les incendies, prêts également à combattre les feux, mais aussi, en lien avec l'autorité judiciaire, à poursuivre tous ceux qui en sont à l'origine, qui mettent en danger des vies, qui mettent en péril des écosystèmes entiers.

Ensemble, nous veillerons à tout faire pour protéger les populations, les biens et par-delà l'environnement.

# Glossaire

**ABE** : Avion Bombardier d'Eau

**ABEL** : Avion Bombardier d'Eau Léger

**ARDFCI** : Association Régionale de Défense de la Forêt  
Contre les Incendies

**CCF** : Camion-Citerne Feux de Forêt

**CCGC** : Camion-Citerne Grande Capacité

**CODIS** : Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de  
Secours

**COGIC** : Centre Opérationnel de Gestion Interministérielle des  
Crises

**COS** : Commandant des Opérations de Secours

**COZ** : Centre Opérationnel de Zone

**DGSCGC** : Direction Générale de la Sécurité Civile et de la  
Gestion des Crises

**DIHN** : Détachement d'Intervention Hélicopté National

**DIR** : Détachement d'Intervention Retardant

**DIS** : Détachement d'Intervention Spécialisé

**ÉMIZ** : État-Major Interministériel de Zone de Défense et de  
Sécurité

**FEN** : Feux d'Espace Naturel

**ForMiSC** : Formations Militaires de la Sécurité Civile

**GAPP** : Groupe d'Appui

**GAAr** : Guet Aérien Armé

**GIFF** : Groupe d'Intervention Feux de Forêt

**GOLFF** : Groupe Opérationnel de Lutte  
Contre les Feux de Forêt

**HBE** : Hélicoptère Bombardier d'Eau

**ONF** : Office National des Forêts

**PDPFCI** : Plan Départemental de Protection des Forêts  
Contre les Incendies

**SDIS** : Service Départemental d'Incendie et de Secours

**SIFF** : Section d'Intervention Feux de Forêt

**SIR** : Section d'Intervention Retardant

**SIS** : Service d'Incendie et de Secours

**UFR** : Unité de Fabrication Retardant

**UIFF** : Unité d'Intervention Feux de Forêt

**UIISC** : Unité d'Instruction et d'Intervention de la Sécurité  
Civile

**VLTT** : Véhicule de Liaison Tout-Terrain





# Dossier de presse

## Dispositif 2021 de lutte contre les feux de forêt

### Sommaire

Bilan des feux de forêt en 2020	4
La stratégie de lutte contre les feux de forêt en France	10
Au cœur du dispositif de lutte 2021	14
Les conseils de prévention	26
Opération de secours sur un feu de forêt	29

# Bilan des feux de forêt en France en 2020

**A**vec une surface couvrant un quart du territoire national, soit 15 millions d'hectares de forêts, la France occupe la troisième place des pays les plus boisés de l'Union européenne. Mais cette richesse, à laquelle s'ajoute la diversité des zones forestières françaises constituées de plus de 130 espèces d'arbres différentes, rend le territoire plus vulnérable aux incendies.

En fonction des conditions climatiques et météorologiques, ces feux constituent un danger pour les personnes, les biens et l'environnement nécessitant l'intervention de moyens terrestres et aériens importants.

C'est grâce à une politique globale et une véritable stratégie pérenne que la lutte contre le feu s'organise dans notre pays, depuis la prévention au quotidien, la surveillance des massifs, l'anticipation des risques jusqu'à une lutte efficace et multivectorielle contre les sinistres, ainsi que la recherche des causes et d'éventuels actes délictuels pour traduire les auteurs devant la justice.

Dès le début de la saison estivale, tous les services de l'État mais aussi les services d'incendie et de secours, les communes, les intercommunalités, les conseils départementaux, les associations et les comités feux de forêt sont mobilisés pour lutter contre ce type de feu, la direction générale de la Sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC) du ministère de l'Intérieur étant en charge du dispositif national.

En 2020, la DGSCGC a déployé d'importants moyens en renfort des sapeurs-pompiers territoriaux, primo-intervenants.



# Les chiffres-clés de la saison 2020

Malgré un été chaud et très sec, la saison 2020 se situe dans la moyenne décennale : **11 400 hectares** de forêt ont été parcourus par les feux, représentant plus de **3 200 incendies**. Ce bilan concerne principalement la moitié sud du pays (85 %) et plus particulièrement les 15 départements méditerranéens (60 %). Moins impactée par les feux d'espaces naturels (friches et parcelles non cultivées) que 2019, l'année 2020 compte néanmoins **6 000 hectares** brûlés.

**Au total en 2020, la surface brûlée en France représente 17 400 hectares.**

L'année 2020 est marquée par un déséquilibre par rapport aux normales saisonnières. En effet, l'hiver 2019-2020 fut le plus doux depuis le début du 20<sup>e</sup> siècle et le printemps 2020 fut le 2<sup>e</sup> printemps le plus chaud depuis 1900. Les tempêtes hivernales touchant principalement la Corse et les Alpes-Maritimes ont provoqué une douceur exceptionnelle et un assèchement extrême. Dans ces conditions, la végétation morte ou en dormance a été soumise à un risque fort d'incendie, accentué par une absence de pluie.

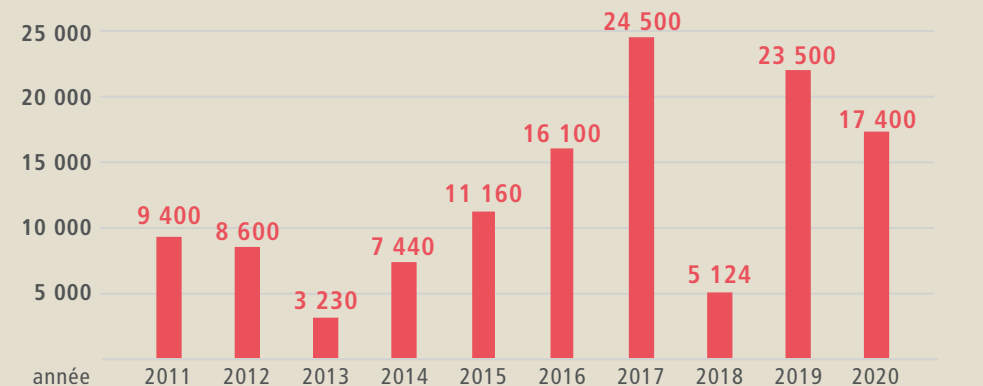
On peut également noter le mois de juillet 2020 comme le plus sec depuis 1957, causant des cumuls de pluie déficitaires sur la majeure partie du pays. À l'échelle du territoire national, l'anomalie de température de l'été 2020 est supérieure à la normale de 1,1°C, le classant au 7<sup>e</sup> rang des étés les plus chauds depuis 1900.

Malgré ces conditions défavorables de sécheresse et de température, le nombre de jours de vent fort est resté très en dessous de la normale, permettant de limiter les superficies brûlées.

Traditionnellement faible, l'activité hivernale en zone Sud a été particulièrement élevée, notamment en Corse. À l'inverse, alors que la majorité des surfaces brûlées en zone Sud-Ouest intervient au printemps, cette période a été relativement calme et l'essentiel du bilan 2020 a été réalisé en été.

Enfin, les feux d'espaces agricoles (5 000 hectares environ), majoritairement localisés dans la moitié nord du pays, ont été beaucoup moins importants qu'en 2019 (estimés à 15 000 hectares).

**Surfaces brûlées en France sur 10 ans (hectares)**



Engagés sur plus de 170 feux en 2020, les moyens aériens de la Sécurité civile ont réalisé **1 749 heures de vol** pour **3 203 largages**.

Tout au long de l'été, les avions ont effectué **526 heures de vol** dans le cadre du Guet Aérien Armé (Gaar), spécificité du dispositif français permettant la détection précoce des incendies. Ils ont permis de stopper le développement de près de **65 départs de feu** dont les conséquences auraient pu être désastreuses au regard des conditions météorologiques défavorables.

Le dispositif aérien de la Sécurité civile a été complété en 2020 par la location de 2 hélicoptères bombardiers d'eau lourds. Stationnés à Avignon (Vaucluse) et Corte (Haute-Corse), ils ont été mobilisés sur près de **15 feux et réalisé plus de 310 largages**.

Afin d'assurer la protection des personnes, des biens et de l'environnement sur l'ensemble du territoire, le détachement permanent de 2 Canadair à Ajaccio a été maintenu et renforcé par un Beech à des fins d'investigation. **Plusieurs détachements temporaires de 2 Canadair (12 jours) et 1 Dash (5 jours)** ont été effectués à Bordeaux ainsi qu'à Angers.

**38 feux ont été signalés** sur la seule journée du 27 juillet et c'est le feu de Martigues (Bouches-du-Rhône) entre le 3 et 5 août qui a mobilisé le plus de moyens aériens avec **13 avions et hélicoptères bombardiers d'eau**.





Les formations militaires de la Sécurité civile (ForMiSC) ont été engagées sur **33 incendies** et ont réalisé **340 missions de quadrillage du terrain**. Effectuées principalement en Corse, ces missions ont permis de maîtriser 16 feux en phase initiale, avant qu'ils n'aient atteint une superficie de 5 hectares.

Les DIR (Détachement d'Intervention Retardant) et les GAAP (Groupe d'Appui) ont été régulièrement sollicités tout au long de la saison, consommant 60 tonnes de retardant terrestre et créant plusieurs kilomètres de piste. La mise en place d'un 3<sup>e</sup> DIR en Provence a complété efficacement ce dispositif.



# La situation au sein des zones\*

**2 500 hectares ont été parcourus par 1 500 feux (dont 1 800 hectares de surfaces agricoles)** ayant nécessité l'engagement de moyens de lutte. Les deux tiers de ces superficies ont été touchés au cours du mois de juillet, particulièrement dans les départements de l'Eure, de l'Eure-et-Loir et du Loiret.

1 900 hectares de surface boisée ont été brûlés, dont 1 300 pour les seuls départements de la Gironde, des Landes et du Lot-et-Garonne. **Au total, 1 029 feux ont occasionné la perte de 2 445 hectares de végétation.** Même si des incendies notables ont eu lieu en avril, le bilan printanier est moitié moins important que la moyenne décennale annuelle sur la période 2010-2019 tandis que le bilan de l'activité estivale est très au-dessus de la moyenne décennale.

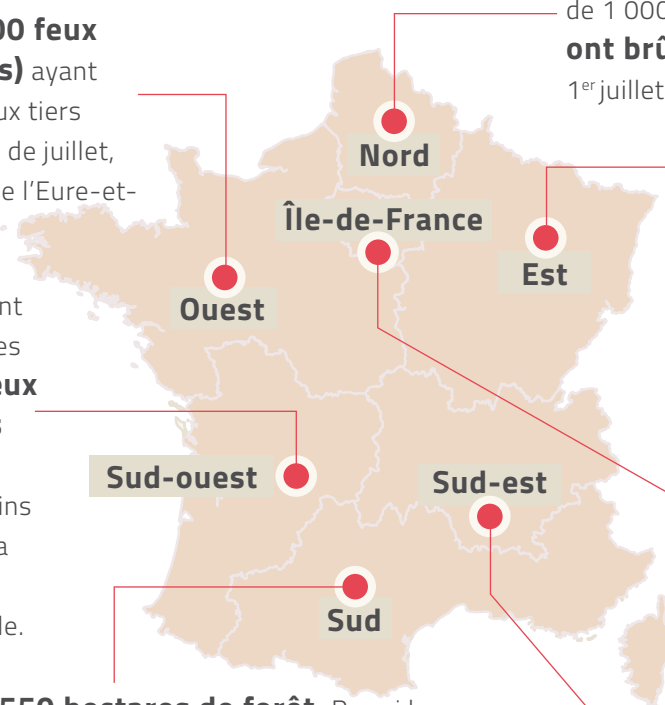
**8 360 hectares ont brûlé en 2020, dont 7 550 hectares de forêt.** Parmi les 1 318 feux de forêt comptabilisés, les 5 feux les plus importants, dont le feu hivernal de Quenza (Corse) et le feu de Martigues (Bouches-du-Rhône), représentent plus de 65 % des superficies brûlées de la zone. L'évolution du dispositif de lutte s'est traduit par une augmentation et une densification des dispositifs préventifs, permettant de tirer un bilan globalement satisfaisant, en dessous de la moyenne décennale.



**Outre-mer**

Malgré une sécheresse record depuis l'existence des relevés de Météo-France, le bilan opérationnel à La Réunion se situe dans la moyenne décennale : près de 80 feux de cannes, moins de 400 feux de broussailles et **une dizaine de feux de forêt dont l'incendie du massif du Maïdo** qui a parcouru 180 hectares en novembre. En Guyane, le bilan des feux de végétation est inférieur à celui des deux dernières années : **270 hectares brûlés lors de 162 incendies.**

La majeure partie de l'activité incendie de la zone concerne les feux d'espaces agricoles pour lesquels on comptabilise plus de 1 000 hectares et 261 feux. **Au total, 1 050 hectares ont brûlé** mais seuls 9 feux de forêt ont été recensés entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 30 septembre.



Malgré des conditions de sécheresse particulièrement élevées, la zone n'a pas connu de feu de forêt d'envergure au cours de la saison estivale, contrairement aux feux d'espaces agricoles dont l'activité a été marquée : **1 555 feux de forêt et de végétation ont été comptabilisés pour près de 1 700 hectares brûlés**, dont 375 hectares de forêt.

À l'instar des autres zones de la moitié nord, les feux de culture ont été nombreux : 400 hectares ont brûlé, certains sinistres provoquant des dommages sur des biens et nécessitant l'évacuation de personnes. **Au total, 223 feux ont occasionné 435 hectares de surface brûlés.**

**Plus de 1 000 hectares de végétation ont brûlé lors de 412 feux, dont 281 feux de forêt.** Le feu le plus important de la zone a touché la commune de Montguers dans la Drôme et les feux d'espaces agricoles ont parcouru une surface très réduite, soit 55 hectares.

\*Données issues de la Base de données des incendies de forêt en France

# De nouveaux pélicandromes pour 2021

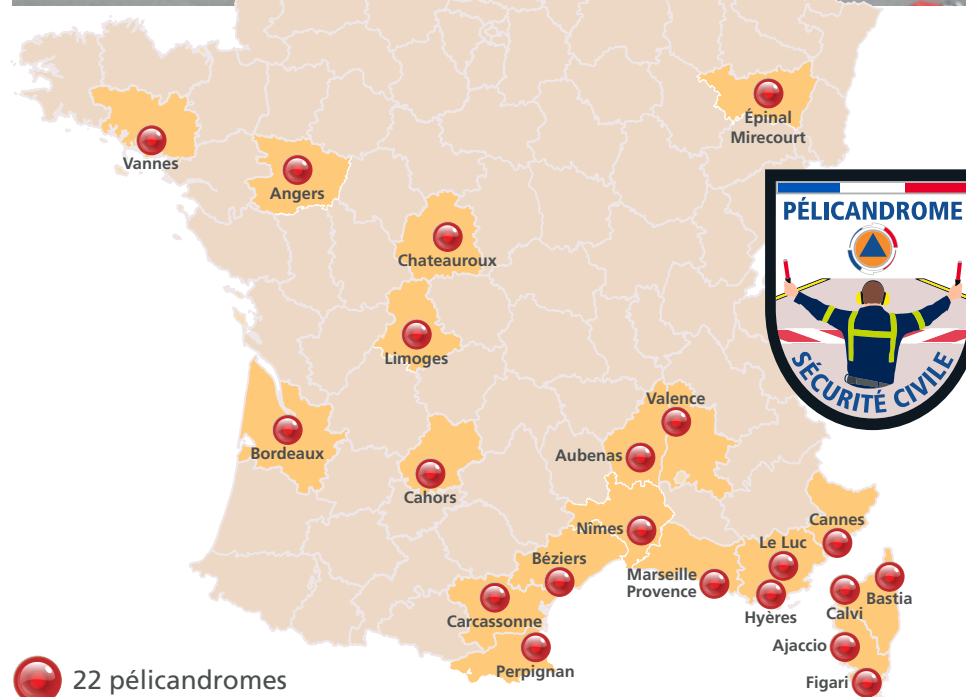
En 2050, la moitié des surfaces boisées métropolitaines pourrait être concernée par un niveau élevé d'aléa feux de forêt. Les sécheresses seraient plus intenses, plus fréquentes et concerneraient davantage de territoires, favorisant directement les incendies et apportant une extension géographique du risque vers l'ouest et le nord de la France.

Si l'augmentation du maillage des pélicandromes est en cohérence avec l'évolution du risque incendie, elle suit également l'évolution de la flotte d'avions bombardiers d'eau de la Sécurité civile, et plus particulièrement de la flotte de Dash.

Permettant d'alimenter les Dash en eau ou en produit retardant, les pélicandromes sont équipés d'une station (fixe ou mobile), d'une aire de remplissage et d'un système de fabrication du produit retardant comprenant un mécanisme de dosage entre une citerne à eau et la citerne de produit retardant.

En complément des 15 pélicandromes de la zone Sud élargie, des 2 pélicandromes de la zone Sud-Ouest et du pélicandrome de la zone Ouest, **3 nouveaux sites ont été validés au cours de l'année 2020** : Méaulte (Somme) en zone Nord, Châteauroux (Indre) et Angers (Maine-et-Loire) en zone Ouest.

Afin de couvrir la zone Est pour la saison 2021, l'aéroport d'Épinal-Mirecourt, situé dans la plaine des Vosges, sera le site référent pour cette zone qui recouvre 18 départements des régions de l'Est et les frontières de l'Allemagne, de la Belgique, du Luxembourg et de la Suisse. Basés à Nîmes, les Dash rejoindront ce nouveau pélicandrome en 1 h 10 où ils pourront remplir leur réservoir de 10 000 litres en moins de 10 minutes.



# La stratégie française de lutte contre les feux de forêt

Fort d'une organisation qui a fait ses preuves, le dispositif français de lutte contre les feux de forêt repose sur une anticipation forte pour détecter les feux le plus rapidement possible et engager les moyens adaptés.

## Une prévention accrue

La stratégie nationale mise en place par l'État impose des travaux de prévention. Le plan départemental de protection de la forêt contre l'incendie (PDPFCI) définit les grandes orientations en matière de prévention et de lutte contre les incendies, les actions à mener et les objectifs à atteindre en prenant en compte les feux et les aménagements ainsi que leur planification. Les travaux ainsi effectués visent à éviter l'éclosion, puis la propagation des feux sur les zones forestières et faciliter l'intervention des services de secours. L'obligation de débroussaillage dans les départements exposés aux risques d'incendies de forêts contribue au renforcement de cette action de prévention.

L'article L.134-6 du Code forestier prévoit une obligation de débroussaillage :

- autour des constructions, chantiers et installations de toute nature, dans un rayon de 50 m ;
- autour des voies privées donnant accès à ces constructions, chantiers et installations de toute nature, sur une profondeur de 10 m de part et d'autre et sur une hauteur minimale de 4 m ;
- sur la totalité des terrains situés en zones urbaines définies par un document d'urbanisme (POS, PLU...).



## Une attaque précoce des feux

L'attaque rapide des feux naissants constitue un pilier de la stratégie française. Pour être traité efficacement dans les secteurs où le risque incendie est élevé, un feu doit avoir parcouru moins de 1 hectare lorsque les premiers intervenants commencent à le combattre.

En période de risque élevé, ce principe doit permettre d'attaquer tout feu dans les 10 minutes suivant sa détection. L'intervention repose alors sur la mobilisation prévisionnelle des moyens de lutte, qu'il s'agisse des sapeurs-pompiers des différents SIS (déployés dans les massifs sensibles aux côtés des agents forestiers, des comités communaux feux de forêts...) ou des moyens nationaux qui y prennent toute leur part :

- détachements des Formations militaires de la Sécurité civile (ForMiSC) ;
- Guet Aérien Armé opéré par les avions de la Sécurité civile (GAAR) ;
- colonnes prévisionnelles de renfort formées de sapeurs-pompiers qualifiés venant de toute la France ;
- patrouilles militaires mises à disposition dans le cadre d'un protocole conclu avec le ministère des Armées qui assurent une surveillance active des massifs.

Les moyens aériens jouent un rôle prépondérant dans la stratégie d'attaque des feux naissants : ils peuvent rapidement être les premiers sur les lieux d'un incendie, grâce au dispositif unique de surveillance mis en place en France, le guet aérien armé. Il appartient alors aux moyens terrestres d'exploiter leurs largages et d'achever l'extinction. Dans les autres cas, les moyens aériens appuient l'action des équipes au sol. Sans leur concours, l'objectif d'intervenir en période de risques sur les départs de feu avec un délai inférieur à 10 minutes ne pourrait pas être atteint dans les secteurs difficiles d'accès.



**Le dispositif français vise à traiter tout feu dans les**

**10 minutes suivant sa détection**

# Une évaluation précise quotidienne du danger

Grâce à une collaboration soutenue avec Météo-France, l'Office national des forêts (ONF), les SIS et l'Association régionale de Défense de la Forêt Contre les Incendies (ARDFCI), les centres opérationnels disposent quotidiennement d'éléments d'évaluation du risque d'incendie de forêts. La coopération avec ces services permet de perfectionner les analyses conduites et d'affiner l'appréciation du danger.

Par exemple en été, dans les départements de l'arc méditerranéen, une cellule de prévisionnistes de Météo-France spécialisée dans l'analyse du danger météorologique d'incendie est mise en place au sein du centre opérationnel de la zone Sud. Les analyses fournies par cette cellule sont consolidées par les travaux menés par l'ONF sur la sensibilité au feu des végétaux et par la remontée d'information sur l'activité opérationnelle des SIS.

## L'analyse permanente du risque incendie en région méditerranéenne



# Des moyens dimensionnés

À la hauteur des enjeux, le dispositif français permet de circonscrire rapidement la majorité des feux et constitue une force d'intervention unique en Europe.

Chaque jour, la Sécurité civile est en capacité de **mobiliser 19 aéronefs bombardiers d'eau, 3 aéronefs de reconnaissance et jusqu'à 2 500 sapeurs-pompiers et sapeurs-sauveteurs** qui interviennent en renfort des secours locaux et ceci tout au long de la période estivale et au-delà si les conditions météorologiques le nécessitent. Selon le niveau de risque, l'importance des sinistres et les besoins d'extinction, elle répartit ces moyens sur l'ensemble du territoire.




# Au cœur du dispositif de lutte 2021

Au premier niveau d'intervention, la lutte contre les feux incombe aux sapeurs-pompiers du service d'incendie et de secours local. Leur action peut être renforcée par des moyens mis en œuvre par le ministère de l'Intérieur et coordonnés par les centres opérationnels de zone (COZ) et le centre opérationnel de gestion interministérielle des crises (COGIC). Le dispositif national de lutte contre les feux de forêt, s'il est localisé dans la zone Sud, a vocation à intervenir sur l'ensemble du territoire national, notamment pour tenir compte de la vulnérabilité du massif landais ou encore de la remontée des feux d'espace naturel vers le centre et le nord de la France. Pour la campagne 2021, la déclinaison du plan d'actions répond à trois objectifs : mobiliser tout d'abord un nombre important de vecteurs aériens, élever le niveau de la maintenance opérationnelle et enfin maintenir une exigence forte d'anticipation et de réactivité.





# Zone de compétence ÉMIZ Sud au titre des feux de forêt (départements de la zone Sud + Ardèche et Drôme)

 3 avions d'investigation et de coordination (capacité optronique : 1 avion équipé)

 5 Dash 8


 12 CL-415

2 hélicoptères bombardiers d'eau lourds (Super Puma)

2 hélicoptères de manœuvre (Puma) et 1 hélicoptère léger (Gazelle) pour le DIHN des FORMISC

 **FORMISC**  
Positionnement des détachements des formations militaires de la Sécurité civile

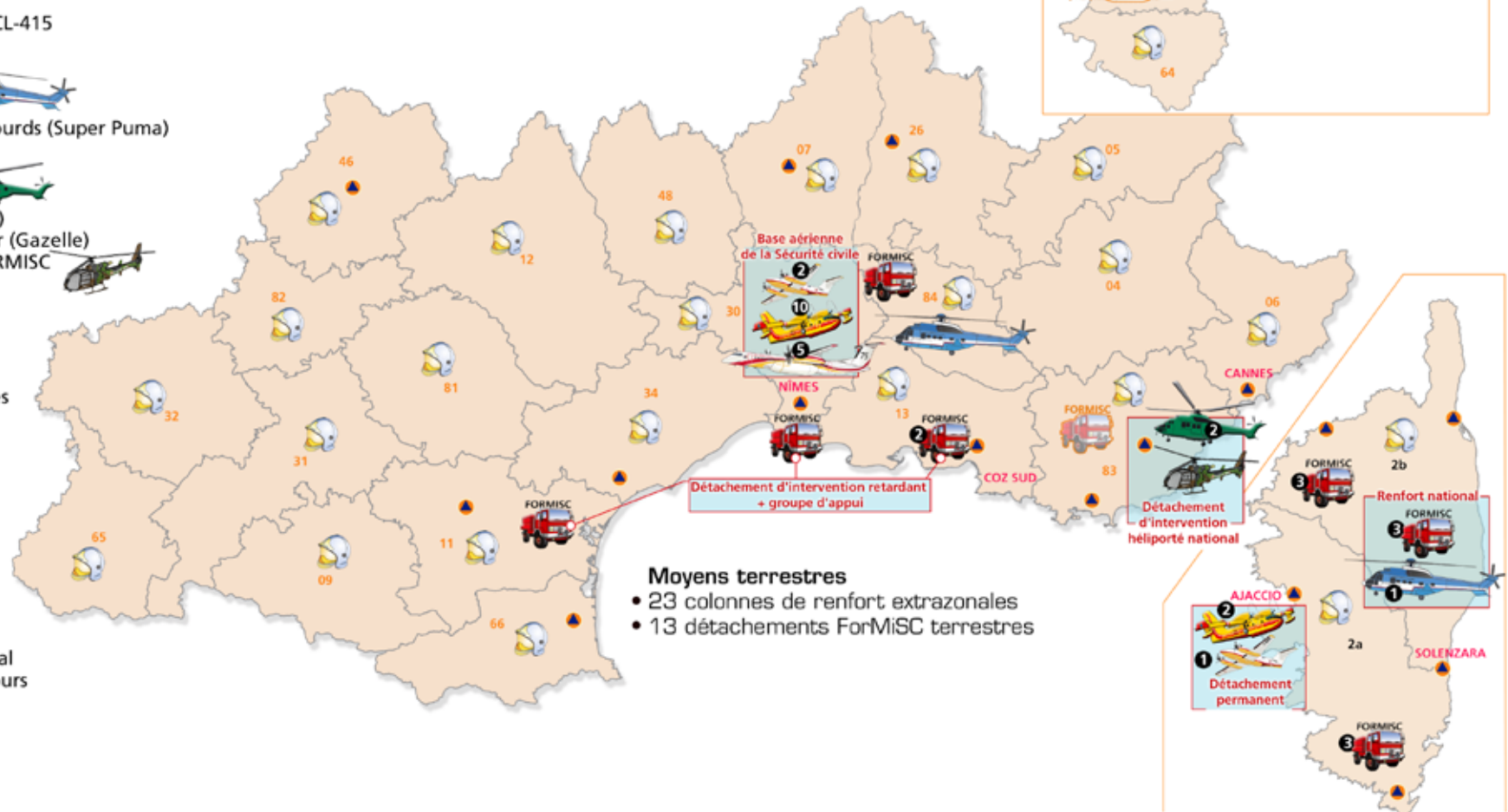
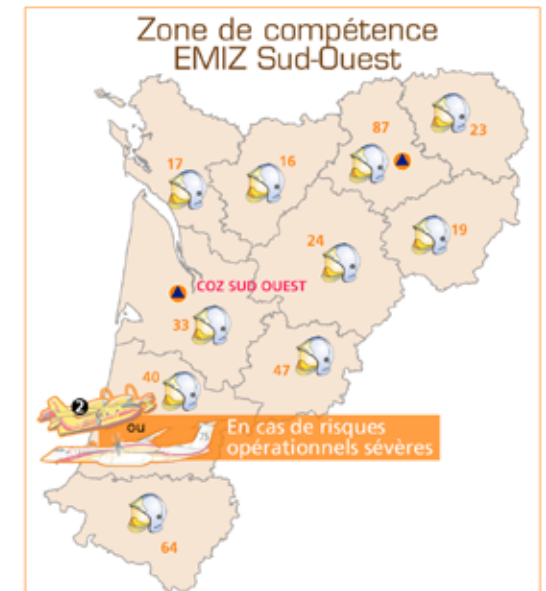
Station  de ravitaillement des avions

Nombre  de machines en détachement

Service départemental d'incendie et de secours

Département  83

Des détachements supplémentaires peuvent être constitués au profit d'autres zones menacées.



## Moyens terrestres

- 23 colonnes de renfort extrazonales
- 13 détachements ForMiSC terrestres

# Moyens terrestres

Dans le cadre de la lutte contre les feux de forêt, les services d'incendie et de secours engagent différents moyens. Dans un premier temps, la lutte est menée au sol à partir d'un engin dédié à cette mission : **le camion-citerne feux de forêt (CCF)**.

## CAMION-CITERNE FEUX DE FORÊT



- **Personnels** : 2 à 4 sapeurs-pompiers
- **Missions** : lutte contre les feux de végétation, surveillance des massifs forestiers en dispositif préventif
- **Châssis 4X4** avec des capacités de franchissement tout terrain
- **Quantité d'eau en citerne** : 1 000 à 12 000 L (3 catégories de CCF suivant leur quantité d'eau et leur tonnage : léger, moyen et super)



Ils sont aussi équipés d'arceaux de sécurité avec une autoprotection, dans le cadre où le camion viendrait à se retourner ou être encerclé par les flammes.

## Groupe d'intervention feux de forêt (GIFF) et Unité d'intervention feux de forêt (UIFF)

Lorsque l'évolution du sinistre et les besoins en eau dépassent les possibilités d'action d'un CCF, la mise en œuvre simultanée de plusieurs CCF est nécessaire : cet ensemble de véhicules constitue le GIFF. Il est constitué **d'un véhicule de commandement et de 4 engins de lutte (CCF)**.

Dans le Sud-Ouest, du fait de la différence de végétation et des massifs, ce sont des Unités d'intervention feux de forêt (UIFF) avec **1 véhicule de commandement et 2 engins de lutte (CCF)**. Ce dispositif historique est utilisé par la Gironde, les Landes, Le Lot-et-Garonne, la Charente-Maritime et la Dordogne. Des moyens complémentaires de type logistique, alimentation en eau et commandement peuvent compléter le dispositif sur le terrain.





## Colonnes de renfort zonales

En fonction de la situation météorologique et opérationnelle, en prévision d'un risque important, un préfet de département peut être amené à demander le pré-positionnement de moyens sapeurs-pompiers extra-départementaux par le biais du COZ. Appelées colonnes de renfort zonales, elles sont **23 au total** partout en France, soit **plus de 1 600 personnels formés**.

La colonne feux de forêt est engagée sur les feux les plus importants et est constituée d'un élément de commandement et de soutien, ainsi que de **3 groupes d'intervention feux de forêt (GIFF)**. Elle assure un maillage du terrain dans le cadre du dispositif préventif en fonction du niveau de danger.

En complément de ces moyens sapeurs-pompiers, les services d'incendie et de secours peuvent être renforcés par les moyens nationaux avec **les Formations militaires de la Sécurité civile (ForMiSC)**. Réparties au sein de **3 unités d'instruction et d'intervention (UIISC)**, elles mobilisent plus de **650 hommes et femmes** sur le terrain durant cette campagne. Les sapeurs-sauveteurs constituent **trois groupements opérationnels de lutte contre les feux de forêt (GOLFF)** basés au sein de la zone Sud à Brignoles (83), à Lézignan (11) et à Corte (2B). **Un groupement d'astreinte nationale (GAN)** peut intégrer le dispositif selon les besoins.

## Détachement d'intervention hélicoptéré national (DIHN)

Armé par les ForMiSC, le DIHN intervient en terrain difficile. Il mène des actions de lutte sur des secteurs inaccessibles par voie terrestre, grâce à l'appui des **3 hélicoptères** mis à disposition par le ministère des Armées dans le cadre du protocole Héphaïstos (1 hélicoptère léger et 2 hélicoptères de manœuvre).

Sur ordre, le DIHN peut participer à l'évacuation d'urgence de personnes directement menacées ou sinistrées. Il est habilité à utiliser **le système d'aérocordage** ainsi que **la nacelle ESCAPE** (jusqu'à 10 personnes) à partir d'hélicoptères militaires. En fonction des risques météorologiques, le DIHN pourra se pré-positionner en Corse.

Certains départements disposent de leur propre détachement d'intervention hélicoptéré.



## Groupe d'appui (GAPP)

Afin de réaliser des ouvertures d'itinéraire, des aires de retournement, des pare-feux et la valorisation d'une ligne d'appui, les sapeurs-sauveteurs utilisent **des bulldozers**. Ce détachement est appuyé par le groupe du génie intégré du ministère des Armées dans le cadre du protocole Héphaïstos.

Durant la campagne : **3 GAPP sont armés** : à Lézignan-Corbières (11), à Brignoles (83) ou à Nîmes (30) selon la stratégie adoptée, et à Orange (84).



## Détachement d'intervention retardant (DIR)

Afin de retarder la progression des incendies, ces équipes spécialisées utilisent un additif avec l'eau sur les végétaux. La pose de retardant par voie terrestre présente deux avantages : elle est permise de jour comme de nuit et le contrôle de l'application au sol renforce l'efficacité du produit. Elle complète les opérations de largage de produit retardant effectuées par les moyens aériens qui ne sont possibles que de jour.

Les sapeurs-sauveteurs disposent donc de **3 détachements d'intervention retardant (DIR)**, composés chacun **d'1 Section d'intervention retardant (SIR)** et **d'1 Unité de fabrication et de ravitaillement (UFR)**.

La SIR est constituée **d'1 Véhicule de Liaison Tout Terrain (VLTT) + 3 Camions-Citerne Feux de Forêts 6 000 L ou 8 000 L (CCF) + 1 Camion-Citerne Grande Capacité 14 500 L (CCGC) + 1 camion logistique et pionnier**. L'UFR est une semi-remorque d'une contenance de 30 m<sup>3</sup> dont **18 000 L de produit retardant** et **12 000 L d'eau** pour alimenter les engins de la SIR.

En 1 h 30, le DIR peut assurer la pose d'une ligne de retardant de 2 km de longueur sur une largeur de 12 m.

En 2021, un 4<sup>e</sup> DIR zonal armé par les SDIS de la zone Sud sera mis en place, avec le soutien des collectivités et de la direction générale de la Sécurité civile et de la gestion des crises et la mise à disposition d'un équipage des FORMISC dédié à la mise en œuvre de l'UFR. Placé sous le contrôle opérationnel de l'état-major de la zone Sud et basé à Velaux (13), l'engagement de ce DIR sera limité aux départements des Alpes-de-Haute-Provence, des Bouches-du-Rhône, du Gard, du Var et du Vaucluse.

Durant la campagne, ces quatre détachements sont armés à Lézignan-Corbières (11), à Velaux (13), à Orange (84) et le 4<sup>e</sup> selon la stratégie adaptée à Brignoles (83) ou à Nîmes (30).





## Section d'intervention feux de forêt (SIFF)

Pour attaquer les feux naissants, protéger les points sensibles, participer à la lutte sur feu établi, mettre en œuvre les établissements de grande longueur (EGL) et traiter les foyers résiduels, les sapeurs-sauveteurs sont organisés en SIFF.

Ils sont composés **d'1 Véhicule de Liaison Tout Terrain (VLTT) + 3 Camions-Citerne Feux de Forêts 4 000 à 9 000 L (CCF) + 1 Camion-Citerne Grande Capacité 14 500 L (CCGC) + 1 camion logistique + 1 camion pionnier.**

Composées de **31 sapeurs-sauveteurs** et au même titre que les DIR, ces sections disposent d'une capacité de relève interne leur permettant d'intervenir pendant 48 heures consécutives.

Durant la campagne, **9 détachements** de ce type sont armés et prépositionnés sur l'ensemble de la Corse.



# Moyens aériens

Depuis 1963, la direction générale de la Sécurité civile et de la gestion des crises dispose d'une flotte d'avions bombardiers d'eau pour renforcer l'action des troupes au sol.

En 2021, les **17 avions bombardiers d'eau** présentent une capacité totale de **122 000 litres**. **Trois avions de reconnaissance** ont également vocation à intervenir sur l'ensemble du territoire sur engagement de la DGSCGC. Les hélicoptères de la Sécurité civile sont aussi mobilisés tout au long de la saison.

## 12 Canadair



Avions amphibies, la rapidité de leurs rotations après écopage sur le plan d'eau le plus proche du lieu du sinistre reste un atout incontestable. Les soutes de cet hydravion peuvent être remplies d'eau ou de produit retardant. Sur une distance de 5 km entre le feu et le plan d'eau, un Canadair peut effectuer **14 largages par heure**. Dès le 1<sup>er</sup> juillet, un détachement permanent de **2 Canadair** est basé à Ajaccio pour toute la saison.

### CANADAIR CL-415



#### INDICATIF OPÉRATIONNEL : PÉLICAN

- **Missions :** attaque directe et massive des incendies, défense de points sensibles, largage de sécurité et guet aérien armé pour l'attaque de feux naissants
- **Équipage :** 1 pilote et 1 copilote
- **Longueur :** 19,82 m
- **Hauteur :** 8,98 m
- **Envergure :** 28,60 m
- **Puissance du biturbo-propulseur :** 2 380 chevaux chacun
- **Vitesse de largage :** 195 km/h
- **Vitesse de croisière :** 350 km/h
- **Hauteur de largage :** 30 m
- **Capacité d'emport :** 6 000 L
- **Vitesse d'écopage :** 130 km/h
- **Distance d'écopage :** 400 m
- **Durée d'écopage :** 10 s
- **Autonomie de vol sur feu :** 3 h 30
- **Autonomie de vol en voyage :** 6 h

## DASH 8 Q400 MR



### INDICATIF OPÉRATIONNEL : MILAN

- **Missions :** attaque des feux naissants en eau ou en retardant, guet aérien armé, pose de lignes de retardant, transport de passagers et/ou de fret selon la configuration
- **Équipage :** 1 pilote et 1 copilote
- **Longueur :** 32,83 m
- **Hauteur :** 8,34 m
- **Envergure :** 28,42 m
- **Puissance du biturbo-propulseur :** 10 000 chevaux
- **Vitesse de largage :** 241 km/h
- **Vitesse de croisière :** 650 km/h
- **Vitesse maximale :** 685 km/h
- **Hauteur de largage :** entre 30 et 45 m
- **Version bombardier :** capacité d'emport : 10 000 L
- **Version passagers/frets :** 64 personnes ou 19 personnes et 4 T de fret ou 9,5 T de fret
- **Autonomie :** jusqu'à 5 h suivant la configuration



Le Dash permet de relier Nîmes-Bordeaux en 1 h (au lieu de 2 h pour le Canadair).

## 5 Dash



D'ici 2023, **3 nouveaux appareils** seront progressivement livrés, portant la flotte à **8 Dash**.

Depuis l'été 2020, un Dash français fait partie de la flotte du dispositif RescEU, comprenant **19 avions et hélicoptères bombardiers d'eau**, prêts à intervenir aux côtés des secours locaux dans n'importe quel pays européen en proie aux flammes.

## BEECHCRAFT 200 SUPER KING AIR



### INDICATIFS OPÉRATIONNELS : BENGALE (INVESTIGATION) ET ICARE (COORDINATION)

- **Missions :** investigation (compte rendu de la situation et arbitrage sur les moyens aériens nécessaires), coordination et commandement des opérations aériennes (« tour de contrôle mobile » facilitant les communications air/sol et assurant la gestion des objectifs pour les avions engagés)
- **Équipage :** 1 pilote accompagné d'un officier d'investigation
- **Longueur :** 13,34 m
- **Hauteur :** 4,57 m
- **Envergure :** 17 m
- **Vitesse de croisière :** 420 km/h
- **Vitesse maximale :** 480 km/h
- **Capacité de transport :** 4 à 9 passagers
- **Autonomie sur feu :** 4 h

En mission d'investigation, le survol du chantier dure en moyenne **une vingtaine de minutes**. Il est exécuté à **500 m d'altitude** avec une vue idéale sur l'incendie pour en déterminer les caractéristiques et les risques probables d'évolution, ou à plus haute altitude si d'autres aéronefs sont engagés.

## 3 Beechcraft



L'officier d'investigation et d'intervention présent à bord a pour mission l'observation et l'évaluation des feux. Il renseigne l'autorité sur l'importance du sinistre et l'opportunité d'engager des moyens nationaux. Il estime aussi le volume des moyens nécessaires en fonction du sinistre afin de permettre au COZ de déterminer et de hiérarchiser les priorités en cas de demandes multiples provenant de plusieurs départements.



## HÉLICOPTÈRE EC145



### INDICATIF : DRAGON

- **Missions :** reconnaissance aérienne du feu, transport de personnels avec matériels, mise en sécurité et évacuation de personnes en danger, guidage des moyens aériens et terrestres
- **Équipage :** 1 pilote et 1 mécanicien opérateur de bord. Le COS, l'officier aéro ou un chef de secteur peuvent également monter à bord
- **Longueur :** 13,03 m
- **Diamètre rotor :** 11 m
- **Vitesse de croisière :** 240 km/h
- **Vitesse maximale :** 268 km/h
- **Capacité de transport :** 9 passagers
- **Charge maximale au décollage :** 3,6 T
- **Autonomie :** 2 h15

À l'instar du dispositif mis en place en 2020, la direction générale de la Sécurité civile et de la gestion des crises active **2 hélicoptères bombardiers d'eau lourds**, dont l'un sera positionné en Corse.

D'une capacité d'emport de 3 500 litres, cet appareil peut multiplier les rotations de largage dans un temps court. À son bord, un pilote, un co-pilote largueur et un officier aéro, qui peut être sapeur-pompier ou sapeur-sauveteur.

## 34 hélicoptères EC145

Ils sont répartis sur l'ensemble du territoire (**23 bases permanentes** et **4 bases temporaires**).



## Moyens aériens locaux



Pour la campagne feux de forêt, certaines collectivités territoriales et services d'incendie et de secours louent des aéronefs : **des hélicoptères bombardiers d'eau (HBE)**, emportant de **800 à 1 500 L** suivant le modèle et **des avions bombardiers d'eau légers (ABEL)**, disposant de **3 000 L** au maximum. Certains SIS louent également des hélicoptères de commandement ou des avions de surveillance.

Ces vecteurs participent à la détection, à l'alerte et à l'attaque des feux naissants ainsi qu'au traitement des foyers résiduels.

Ces avions ont également des indicatifs : **Morane** pour les avions bombardiers d'eau ou hélicoptères bombardiers d'eau et **Horus** pour les avions de reconnaissance et d'observation.

## Drone



Lors des opérations de lutte contre les feux de forêt, les missions du drone sont multiples : reconnaître la zone d'intervention, confirmer la présence d'un départ de feu, guider et superviser l'action des moyens terrestres, rechercher la présence de points chauds, évaluer le volume et l'étendue du sinistre, transmettre des images par streaming en différé et en temps réel au niveau du PC ou des centres opérationnels et réaliser des images 3D.

Pour mettre en œuvre ce vecteur, **2 à 4 personnes** sont nécessaires (dont **1 officier de liaison d'aéronefs télépilotés**). Les drones peuvent être équipés de différents capteurs comme des lasers ou des caméras thermiques.

Chaque service d'incendie et de secours peut posséder son unité drone. En 2021, un drone des ForMiSC sera déployé en Corse.

## Moyens mis à disposition par les armées : le Protocole Héphaïstos

Le protocole Héphaïstos est un dispositif qui lie le ministère des Armées au ministère de l'Intérieur. Durant toute la campagne feux de forêt, **plus de 50 militaires, 3 hélicoptères et une quinzaine de véhicules** seront déployés pour assister les services d'incendie et secours de la zone Sud.

**Des modules adaptés de surveillance (MAS)** en Corse seront en charge de la surveillance des massifs forestiers afin de détecter tout départ de feu. Ils assureront également une mission de prévention et d'information au public afin de les sensibiliser sur les règles élémentaires à respecter pour protéger la nature.



# Les conseils de prévention

Un feu sur deux est la conséquence d'une imprudence. La vigilance de tous et le respect des consignes restent les meilleures protections contre les feux de forêt.

Si vous vous trouvez confronté à un feu, soyez acteur de votre sécurité et appréhendez le danger pour vous en protéger.



Pour limiter le risque,  
vous pouvez agir !

## En prévention



Ne fumez pas  
en forêt  
ni à proximité

N'allumez pas de feu,  
même si vous pensez  
avoir pris toutes les précautions

Ne jetez jamais  
vos mégots par la fenêtre  
de votre véhicule

Respectez  
les interdictions d'accès  
aux massifs forestiers

## Si vous habitez en forêt ou à proximité

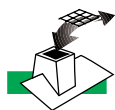
Tous les abords des constructions situées dans ou à proximité des forêts (**dans un périmètre de 200 m**) doivent être débroussaillés sur une distance de **50 m**, sans tenir compte des limites de la propriété. Par arrêté municipal, une extension à **100 m** est possible. Les voies d'accès privé doivent également être débroussaillées de part et d'autre sur une largeur de **10 m**. Suite à ces opérations, les déchets doivent être évacués car secs, ils deviennent des combustibles dangereux.



N'installez pas de gouttière ou de descente en matière plastique.



Ne plantez pas de végétaux près des ouvertures de votre domicile et élaguez les arbres qui ombragent les habitations. Ne laissez aucune branche à moins de 3 m de la maison.



Équipez votre conduit de cheminée d'un grillage pour éviter l'entrée des braises.



N'opérez aucun brûlage dans la période d'interdiction (généralement entre avril et septembre) ni en cas de vent fort. Contactez votre mairie pour connaître les autres mesures d'interdiction en cours.



Ne stockez pas vos réserves de combustibles (bois, fuel, butane) accolés à la maison.



Si vous disposez d'une piscine, rendez-la accessible aux sapeurs-pompiers et prévoyez une motopompe à moteur thermique.

# En cas d'incendie déclaré



*Si vous êtes témoin d'un départ de feu, prévenez le 18 ou le 112 et essayez de localiser l'incendie avec précision.*



## Autour de votre domicile



Arrosez les abords de votre maison ainsi que les façades et conservez un tuyau d'arrosage qui pourra vous servir après l'incendie.



Garez les véhicules vitres fermées contre les façades opposées à la direction du feu.



Laissez votre portail ouvert pour faciliter l'accès des secours.



Fermez volets, trappe de tirage de la cheminée, fenêtres, bouches d'aération et de ventilation. Placez en bas des portes des linges mouillés.



Mettez un linge humide sur le nez et la bouche pour vous protéger des fumées. Privilégiez les habits en coton.



N'évacuez que sur décision des sapeurs-pompiers ou des forces de l'ordre.

## En voiture



Si vous le pouvez, cherchez un endroit dégagé pour y stationner.



Si le front de feu traverse la route, abritez-vous dans votre véhicule, fermez les vitres et allumez vos feux pour être visible des secours.

## À pied



Recherchez un écran de protection comme un rocher ou un mur.



Placez un linge humide sur le nez et la bouche pour vous protéger des fumées.

# OPÉRATION DE SECOURS SUR UN FEU DE FORÊT



## DÉTECTION D'UN FEU

Elle s'effectue de plusieurs manières : soit par l'appel d'un témoin oculaire, par la surveillance aérienne, par les sapeurs-pompiers prépositionnés sur le terrain ou par le réseau de caméras sur pylone dans les massifs.

1

## PRIMO-INTERVENTION

Le Centre de traitement de l'alerte (CTA) engage des moyens départementaux en fonction des renseignements obtenus. À son arrivée sur place, le commandant des opérations de secours (COS) demande, confirme ou infirme des moyens supplémentaires.



## TRANSMISSION DE L'INFORMATION

Si le feu est supérieur à 10 hectares ou si sa nature et sa gravité sont susceptibles d'entraîner des réactions en chaîne ou d'avoir des répercussions sur la vie humaine, le CODIS informe en temps réel le centre opérationnel de zone (COZ).



## POURSUITE DES OPÉRATIONS

La lutte se poursuit et les relèves s'organisent. Si nécessaire, des colonnes extra-zonales supplémentaires se rendent sur place à la demande du CODIS en lien avec le COZ et le COGIC.



## FIXATION DU FEU

Si le feu n'avance plus, il est fixé. Si les flammes les plus importantes sont éteintes, le feu est maîtrisé. Suivant l'évolution du sinistre, le dispositif des secours se réduit.

## COORDINATION OPÉRATIONNELLE



Après analyse de la situation sur le terrain et en fonction des moyens disponibles, le COZ en lien avec le COGIC coordonne l'engagement des renforts zonaux et/ou nationaux.

4

## STRATÉGIE TERRESTRE

Pour combattre les flammes, les sapeurs-pompiers et sapeurs-sauveteurs s'organisent en groupes d'intervention et en colonnes sous la direction du commandant des opérations de secours qui fixe les objectifs prioritaires.



## LUTTE AÉRIENNE

Une coordination aérienne se met en place : un officier aéronautique fait l'interface entre le commandant des opérations de secours et les moyens aériens pour adopter la tactique de lutte la plus efficace.



## FIN DE L'OPÉRATION

Une fois le feu fixé et maîtrisé, les sapeurs-pompiers doivent arroser et gratter le sol pour éviter les reprises. Les derniers points chauds actifs sont noyés, le feu est considéré comme éteint.



# PROTÉGER LES POPULATIONS, LES BIENS ET L'ENVIRONNEMENT CONTRE LES FEUX DE FORÊT

Dossier de presse - campagne 2021

## Contact presse

Ministère de l'Intérieur/DGSCGC  
Commandant Alexandre Jouassard  
☎ 01 45 64 48 64 / 06 72 76 47 61  
[dgscgc-com@interieur.gouv.fr](mailto:dgscgc-com@interieur.gouv.fr)

Adresse postale :  
Ministère de l'Intérieur  
DGSCGC  
Place Beauvau  
75800 Paris Cedex 8

DGSCGC/Communication • Photos : Gilles Gesquière/armée de Terre, Bastien Guerche/Sécurité civile, Rémy Michelin, Francis Pellier/DICOM, Thierry Pons/SDIS 34, Mathieu Ranc, José Rocha/DICOM, SDIS 13, SDIS 16, UIISC 7, Diane Villon/Sécurité civile, DR.  
• Graphisme : Bruno Lemaistre/Sécurité civile - juin 2021.